

Conditions Générales d'Utilisation du Service Apple Pay pour UPDEJEUNER

Article 1 Préambule

1.1. Description du Service Apple Pay

Le Service Apple Pay est un service fourni par Apple permettant aux Bénéficiaires de Carte UpDéjeuner de réaliser des transactions de paiement sans contact (« de proximité ») ou des achats intégrés à une application mobile ou à un site marchand, dites « In App » et « Web ».

1.2. Conditions Générales d'Utilisation applicables

L'enregistrement de la Carte dans Apple Pay vaut acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service Apple Pay pour UpDéjeuner (les « **CGU Apple Pay** ») applicables entre l'Emetteur et le Bénéficiaire.

Les CGU Apple Pay constituent un avenant aux Conditions Générales d'utilisation des Cartes UpDéjeuner (les « **CGU Bénéficiaire** ») qui demeurent applicables à toutes les opérations de paiement réalisées via le Service Apple Pay.

Les termes marqués d'une majuscule, autres que ceux définis dans les présentes CGU Apple Pay, sont définis dans les CGU Bénéficiaire.

Article 2 Conditions d'éligibilité

Tous les Bénéficiaires détenteurs d'un appareil Apple compatible avec le service de paiement Apple Pay (l'« **appareil Apple** »), c'est-à-dire tout terminal Apple compatible Apple iOS, watchOS ou macOS, sont éligibles au service de paiement Apple Pay.

La version de l'OS doit être récente et l'appareil compatible, notamment au regard de son code pays. Il appartient au Bénéficiaire de s'en informer auprès d'Apple.

Le Bénéficiaire doit être équipé d'une connexion Internet et utiliser le dispositif d'authentification forte proposé par l'Emetteur.

Article 3 Modalités d'utilisation

Afin d'utiliser le Service Apple Pay, la Carte doit être enregistrée dans le portefeuille numérique Apple selon les modalités applicables à votre

appareil. Une authentification forte peut être demandée à ce stade.

Le Service Apple Pay peut être utilisé auprès des commerçants qui l'acceptent et sous réserve des conditions posées par les CGU Bénéficiaire :

(I) en paiement de proximité sans contact, après authentification sur l'appareil. Le Bénéficiaire donne consentement au paiement en approchant son appareil du terminal compatible. Une fois authentifié, l'ordre de paiement est irrévocable ;

(II) en paiement in App et Web, selon les modalités propres à l'app ou au site, après authentification sur l'appareil. Une fois authentifié, l'ordre de paiement est irrévocable.

Le montant des paiements effectués via le Service Apple Pay est imputé sur le Sous-Compte Bénéficiaire associé à la Carte, dans les délais applicables en application des CGU Bénéficiaire.

Article 4 Contestations

Le Bénéficiaire a la possibilité de contester une opération réalisée via le Service Apple Pay dans les conditions énoncées dans les CGU Bénéficiaire à l'article « 3 – Utilisation de la carte et des titres ».

Article 5 Modalités de blocage ou suppression

En cas de mise en opposition de la Carte conformément aux CGU Bénéficiaire, la Carte ne peut plus être utilisée dans le cadre du Service Apple Pay. Elle peut être automatiquement supprimée de tous les portefeuilles numériques Apple.

Si le Bénéficiaire perd ou se fait voler son appareil Apple, il lui appartient de se connecter à son compte Apple pour supprimer ses données personnelles dont le contenu du portefeuille numérique Apple lié à cet appareil.

Le Bénéficiaire peut supprimer sa Carte du portefeuille numérique Apple. Par cette suppression, le Service Apple Pay est résilié.

Lorsque le Bénéficiaire déconnecte son appareil Apple de son compte Apple, Apple bloque Apple Pay pour cet appareil.

Certaines de ces hypothèses n'entraînent pas automatiquement blocage de la Carte sur support physique.

Article 6 Responsabilité de l'Emetteur

L'Emetteur n'est pas tenu pour responsable :

- D'un mauvais fonctionnement ou d'une panne technique du portefeuille numérique Apple et du Service Apple Pay ;
- Des paramétrages effectués par le Bénéficiaire sur son appareil Apple ;
- Des litiges nés du contrat passé entre le Bénéficiaire et son opérateur de téléphonie mobile ou entre le Bénéficiaire et Apple pour l'utilisation de son appareil Apple.

De manière générale, l'Emetteur ne peut être tenu responsable que pour des dommages ayant pour cause unique son propre fait et/ou conformément à la législation en vigueur.

Article 7 Responsabilité du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage expressément à n'utiliser la Carte via le Service Apple Pay que pour ses propres besoins, en conformité avec les CGU Bénéficiaire, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le Bénéficiaire est responsable de la sécurité et de la confidentialité de son appareil Apple et de ses identifiants.

Il est rappelé au Bénéficiaire que, conformément aux CGU Bénéficiaire, il doit demander sans tarder à l'Emetteur de bloquer/mettre en opposition sa Carte, dès qu'il a connaissance de la perte ou du vol de sa Carte, de son détournement ou de toute utilisation frauduleuse de sa Carte ou des données liées à son utilisation.

En cas de cession de son appareil Apple, le Bénéficiaire doit préalablement supprimer sa Carte du portefeuille numérique Apple, ainsi que toutes les autres cartes qu'il y a enregistrées. L'Utilisateur est pleinement

responsable de toutes les conséquences susceptibles de survenir à défaut de suppression.

Article 8 Résiliation

Sous réserve des opérations en cours, le Bénéficiaire peut résilier à tout moment le Service Apple Pay sans préavis en supprimant sa Carte du portefeuille numérique Apple.

Sous réserve des opérations en cours, l'Emetteur se réserve le droit de suspendre l'utilisation de la Carte dans le Service Apple Pay sans aucun préavis ni formalité en cas de tentative ou d'utilisation frauduleuse du Service Apple Pay ou en cas de non-respect par le Bénéficiaire des CGU Apple Pay et/ou des CGU Bénéficiaire.

L'Emetteur peut par ailleurs résilier le Service Apple Pay moyennant un préavis de deux (2) mois. La résiliation du Service Apple Pay conduit à la suppression de la Carte des portefeuilles numériques Apple de tous les appareils Apple dans lesquels elle est enregistrée.

En cas de résiliation de la fonctionnalité Apple Pay par la société Apple, ou dans le cas où la société Apple modifierait son Service Apple Pay de sorte à le rendre incompatible avec les services de l'Emetteur, le Bénéficiaire reconnaît que le Service Apple Pay sera résilié automatiquement.

Article 9 Conditions tarifaires

Le Service Apple Pay est fourni sans surcoût par l'Emetteur.

Le Bénéficiaire reconnaît avoir été informé que les coûts de connexion à un réseau Internet demeurent à sa charge.

Article 10 Réclamation

Le Bénéficiaire peut obtenir toutes informations relatives à l'exécution du Service Apple Pay et/ou déposer une réclamation dans les conditions de l'article « 17 – Réclamations » des CGU Bénéficiaire.

En cas de survenance de difficultés techniques dans le fonctionnement du Service Apple Pay, le Bénéficiaire doit se rapprocher d'Apple.

Article 11 Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des présentes, l'Emetteur collecte des données à caractère personnel du Bénéficiaire.

MasterCard et Apple ont communication de certaines de ces données nécessaires à l'exécution du Service Apple Pay.

L'ensemble des caractéristiques relatives au traitement des données personnelles du Bénéficiaire sont détaillées dans les CGU Bénéficiaire à l'article « 18 – Données à caractère personnel ».

Article 12 Modification des CGU Apple Pay

Les CGU Apple Pay peuvent être modifiées dans les mêmes conditions que celles énoncées dans les CGU Bénéficiaire à l'article « 20 - Modifications des CGU Bénéficiaire ».

Article 13 Exercice du droit de rétractation

Le Bénéficiaire dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier sa décision à compter du jour de la conclusion à distance des présentes CGU Apple Pay.

Ce droit de rétractation peut s'effectuer même si l'exécution du Service Apple Pay a commencé avant l'expiration du délai de rétractation.

Pour exercer ce droit de rétractation, le Bénéficiaire doit supprimer sa Carte du portefeuille numérique Apple à partir de son appareil Apple ou adresser sa demande par courrier à l'Emetteur. Il peut utiliser le modèle suivant :

*« Je soussigné(e) (nom prénom), demeurant à(adresse) déclare renoncer au Service Apple Pay que j'ai souscrit. Fait à..... le.....
Signature ».*

Si l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, le Service Apple Pay sera réputé n'avoir jamais été souscrit. Toutefois, il ne lui sera pas possible de révoquer les ordres de paiement par Carte qui auront déjà été donnés dans le cadre du Service Apple Pay.

Article 14 Marques déposées

Apple Pay est un service d'Apple. Apple s'entend comme Apple Distribution International, société de droit irlandais dont le siège est domicilié Hollyhill Industrial Estate, Cork, Ireland.

Les noms et logos Apple ainsi que ceux des produits commercialisés par Apple sont des marques enregistrées, propriété d'Apple Inc.

Article 15 Droit applicable – Autorité de contrôle

Les présentes CGU Apple Pay sont soumises au droit français et à la compétence exclusive des juridictions françaises.

L'autorité de contrôle compétente est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.